

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2021/2

**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 06 JUILLET 2021  
Convocation en date du 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**Présents** : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; MICAELLI Marie-Luce ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; PAOLI Franck ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Procurations** : MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ;  
BARBONI Toussaint à GUIDICELLI Sébastien ;  
ANGELI Filippu Antone à MICAELLI Marie-Luce ;  
VILLARD-ANGELI Dominique à FARENC Nicole ;  
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban.

**Absents** : SANTONI Marie-Josée ; COLOMBANI Victoria.

**Secrétaire** : Madame FRANCISCI Lisa

**Domaine** : Autres domaines de compétences

**Sous-Domaine** : Autres domaines de compétence des communes

**Objet** : Approbation du Règlement intérieur du personnel communal.

**Intervenant (s)** : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Christian PAOLI

**Vote pour** : 25

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 0

**Affichage en date du** : 09 Juillet 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la nécessité pour la Commune de Prunelli di Fium'Orbu de se doter d'un règlement intérieur et du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que le projet de règlement intérieur et du temps de travail soumis à l'examen du Comité Technique a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- de règles de vie dans la collectivité
- de gestion du personnel, locaux et matériel
- d'hygiène et de sécurité
- de gestion de discipline
- d'avantages instaurés par la commune
- d'organisation du travail (congés, CET, RTT, HS...)

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 06 Juillet 2021,

Le Conseil décide :

- D'APPROUVER le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération,
- DECIDE de communiquer ce règlement à tout agent employé à la Mairie,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire  
et par délégation

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Christian PAOLI